



No de résolution
ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 25 MARS 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 25 mars 2019 à 20h30, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Jean-Philippe Martin	maire
Jean-Pierre Lavoie	cons. au poste no: 1
Daniel Kempa	cons. au poste no: 2
Jacques Hébert	cons. au poste no :4
Ginette Lynch	cons. au poste no: 5
Denis Desautels	cons. au poste no: 6

Est absente :

Christiane Légaré **cons. au poste no: 3**

Assiste également à la réunion madame Katia Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le maire exerce son droit de vote à moins de mention expresse à l'effet contraire de sa part.

Mot de bienvenue du maire

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait le lien avec la présentation des représentants de la Commission scolaire des Laurentides.

Constatation de la réception de l'avis de convocation de la séance extraordinaire

Conformément aux articles 153 et 156 du *Code municipal du Québec*, il est constaté que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil et une réponse a été reçue de chacun d'eux. Donc, le membre du conseil absent à la présente séance a reçu l'avis de convocation pour la présente séance.

80-03-2019

La séance est ouverte à 20h40 par monsieur Jean-Philippe Martin, maire, après avoir constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller et conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

Mot de bienvenue du maire

Constatation de la réception de la convocation de la séance extraordinaire

Adoption de l'ordre du jour

1. Administration

- 1.1 Consultation publique sur le déplacement des élèves de Val-des-Lacs à Saint-Donat
- 1.2 Résolution permettant le prêt de la salle du conseil à la Commission Scolaire des Laurentides
- 1.3 Résolution d'appui aux parents de Val-des-Lacs dans le cadre du projet de déplacement des élèves par la Commission Scolaire des Laurentides

2. Ressources financières

- 2.1 Achat d'un camion pour les travaux publics



No de résolution
ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 25 MARS 2019

3. Ressources humaines

3.1 Appel de candidature pour un employé saisonnier aux travaux publics

Période de questions

Levée de l'assemblée

1. ADMINISTRATION

1.1 Consultation publique sur le déplacement des élèves de Val-des-Lacs à St-Donat

Des représentants de la Commission scolaire des Laurentides ont fait une présentation avant la présente séance extraordinaire. Les parents ont exprimés leurs inquiétudes et leur désaccord face à la solution possiblement retenu de déplacer les élèves.

La parole est donnée aux citoyens, mais ces derniers ne répètent pas les éléments présentés devant les représentants de la Commission scolaire des Laurentides puisque le conseil était présent lors de cette rencontre.

Un commentaire supplémentaire est présenté :

La vie des gens et des parents sont à Sainte-Agathe-des-Monts. Plusieurs parents parlent de mettre à vendre leur propriété. Il y a des gens qui travaillent à Sainte-Agathe-des-Monts ou à Mont-Tremblant.

Quand c'est une petite école il y a moins de services puisqu'ils dépendent du nombre d'élèves. Les plus grandes écoles ont les services puisque les budgets sont donnés et prévus selon le nombre de clientèle.

1.2 Résolution permettant le prêt de la salle du conseil à la Commission Scolaire des Laurentides

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la Commission scolaire des Laurentides se sont présentés dans le but de répondre aux questions qui ont été présentées par certains parents lors des dernières consultations publiques;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Laurentides a présenté une demande pour obtenir le prêt de la salle du conseil pour la rencontre d'information qui s'est tenue le 25 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 411-14 encadre les modalités pour la location des salles;

CONSIDÉRANT QUE la Salle du conseil municipal est disponible que sur autorisation par résolution;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Val-des-Lacs ratifie le prêt sans frais de la salle du conseil à la Commission scolaire des Laurentides pour la rencontre tenue le 25 mars 2019.

81-03-2019



No de résolution
ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 25 MARS 2019

82-03-2019

1.3 Résolution d'appui aux parents de Val-des-Lacs dans le cadre du projet de déplacement des élèves par la Commission Scolaire des Laurentides

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Laurentides (ci-après CSL) a lancé et effectué des consultations publiques afin de pallier la hausse de clientèle dans les écoles de la région;

CONSIDÉRANT QUE la CSL semble retenir le scénario du déplacement des élèves résidents sur le territoire de la municipalité de Val-des-Lacs et sur le territoire de la municipalité de Lantier vers l'école de Saint-Donat;

CONSIDÉRANT QUE ce déplacement des étudiants aurait un impact social et économique important sur les citoyens de Val-des-Lacs;

CONSIDÉRANT QUE le délai du transport scolaire sera probablement augmenté de manière importante;

CONSIDÉRANT QUE les familles devront se lever plus tôt et effectuer les devoirs de leurs enfants plus tard;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des parents travaillent à Sainte-Agathe-des-Monts ou traverse cette ville pour se rendre au travail;

CONSIDÉRANT QUE ces parents devraient faire un détour considérable s'ils doivent assurer le transport de leur enfant vers l'école;

CONSIDÉRANT QUE les services qu'utilisent ces familles se trouvent à Sainte-Agathe-des-Monts, que ce soit au niveau de la santé ou des activités parascolaires;

CONSIDÉRANT QUE lorsque les enfants seront malades, ils resteront plus longtemps à l'école avant qu'un parent puisse aller le récupérer et les parents devront manquer davantage leur travail;

CONSIDÉRANT QUE certaines activités parascolaires commencent juste après les cours à Sainte-Agathe-des-Monts, les enfants ne pourraient plus y participer ou seraient constamment en retard;

CONSIDÉRANT QUE les enfants ont un réseau social de formé à Sainte-Agathe-des-Monts et que ce déplacement aurait un impact sur la vie sociale de ces enfants;

CONSIDÉRANT QUE les enfants peuvent avoir des difficultés d'adaptation suite à un déracinement;

CONSIDÉRANT QUE ces facteurs auraient un impact direct sur la qualité de vie de nos familles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire être attrayante pour attirer de nouvelles familles et que ce scénario ne permettra pas à la municipalité d'atteindre cet objectif;

CONSIDÉRANT QUE la CSL n'accorde pas assez de temps aux municipalités concernées afin qu'elles puissent proposer un scénario viable;

CONSIDÉRANT QUE les parents de la municipalité de Val-des-Lacs ont fait plusieurs représentations pour s'objecter au déplacement des élèves vers Saint-Donat;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité trouve inacceptable que ce scénario soit retenu et réalisé;



No de résolution
ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 25 MARS 2019

CONSIDÉRANT QUE la CSL devrait étudier la possibilité d'utiliser des infrastructures temporaires afin de trouver une solution à court terme;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la municipalité de Val-des-Lacs s'objecte au déplacement des élèves du primaire vivant sur son territoire;

QUE la présente résolution soit transmise à la Commission scolaire des Laurentides ainsi qu'au conseil des commissaires;

ET

QUE la présente résolution soit transmise aux municipalités avoisinantes et à la MRC des Laurentides pour appui.

2. RESSOURCES FINANCIÈRES

2.1 Achat d'un camion pour les travaux publics

83-03-2019

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit remplacer le Dodge qui a été déclaré une perte totale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité recevra un chèque par l'assureur pour la compensation de cette perte;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit fournir un véhicule aux travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal soumet au conseil la proposition de l'achat d'un GMC Sierra 2011;

CONSIDÉRANT QUE ce véhicule a été inspecté et recommandé par le mécanicien de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal effectuera le transfert de ce véhicule;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, et résolu à la majorité :

QUE le conseil municipal approuve l'achat du véhicule usagé portant le numéro de série 1GTR2TEA7BZ155602, soit un GMC Sierra 1 500;

QUE la directrice générale, actuellement Katia Morin, soit autorisée à signer le contrat d'achat du véhicule et à payer la somme de 13 660,00 \$ pour l'acquisition;

QUE l'inspecteur municipal, actuellement monsieur Martin Payette, soit autorisé à effectuer le transfert du véhicule pour et au nom de la municipalité de Val-des-Lacs et à signer les documents nécessaires;

ET

QUE la dépense soit affectée au fonds de roulement et amorti sur 5 ans.



No de résolution
ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 25 MARS 2019

LE VOTE EST DEMANDÉ : Avec 4 VOTES POUR et 2 VOTES CONTRE, la présente résolution est réputée ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX.

Madame Ginette Lynch et monsieur Jacques Hébert demandent d'inscrire leur dissidence et les raisons suivantes :

Madame Lynch vote contre puisqu'elle n'est pas d'accord avec le moyen d'investissement pour l'achat du véhicule.

Monsieur Hébert vote contre parce qu'il ne connaît pas l'état des finances actuellement. Ce dernier sait que la situation financière de la municipalité est précaire dû à des circonstances exceptionnelles. Il aimerait avoir l'état financier avant de voter sur un tel sujet.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 Appel de candidatures pour un employé saisonnier aux travaux publics (col bleu)

84-03-2019

CONSIDÉRANT la fin de la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut ouvrir un appel de candidatures pour recruter un employé pour la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE cet appel de candidatures permettra de mettre en place une banque de candidatures pour les travaux publics;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à l'unanimité :

QUE la directrice générale soit autorisée à lancer un appel de candidatures pour un employé saisonnier ou temporaire pour le service des travaux publics;

ET

QUE la directrice générale soit autorisée à payer les frais de publication nécessaires au recrutement.



No de résolution
ou annotation

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
25 MARS 2019**

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée extraordinaire. Il est 21 h 09.

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, soussignée, madame Katia Morin, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

**Jean-Philippe Martin,
Maire**

**Katia Morin,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière**

Je, soussigné, Jean-Philippe Martin, maire de la municipalité de Val-des-Lacs, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Jean-Philippe Martin,
Maire**